Réf. Farde e-Assemblées : 2560276

N° OJ : **31**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" : opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers".- 2ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Octroi des subsides.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 12 juin 2023 d'adopter le règlement du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 15 juin au 29 septembre 2023, avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :

• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant que conformément à l'article 5 du règlement de l'appel à projet : "tout porteur de projet doit consulter au minimum une fois l'équipe du CQD Héliport-Anvers avant l'introduction dudit projet (sous peine de non-éligibilité de ce dernier)". Les cinq porteurs de projet ayant rencontré la coordinatrice des projets socio-économiques du CQD et ayant suivi des séances d'accompagnement avec celle-ci, leurs projets se sont vus être éligibles pour être évalués par le comité d'avis ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni en date du 16 octobre 2023 afin d'évaluer les 5 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le comité d'avis considère que les 5 propositions répondent aux objectifs prévus au règlement et son sélectionnées, représentant un subside total de 23.200,00 EUR, réparti comme suit :

- 13.200,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes physiques :

o 5.000 EUR pour « Sport-découverte » par Inssaf El Khchine ;
o 5.000 EUR pour « Femme de demain » par Saida Boufous ;
o 3.200 EUR pour « CDA (green) Cracks » par Caroline Claus ;

- 10.000 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :

o 5.000 EUR pour « Héliport-Anvers becomes a Hockey Champion! » par l'asbl Growing by Hockey (n° d'entreprise 790.802.693) ;
o 5.000 EUR pour « Hélidrums » par l'asbl en voie de constitution "Salamba" ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% des subsides octroyés conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2023 ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1 :
Le principe d'accorder un subside de 23.200,00 EUR aux lauréats du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers », est adopté.

Article 2 :
La liste des subsides nominatifs du budget 2023, pour les avances de 80% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :

- Article 93022/33101 du budget ordinaire 2023 :
o 4.000 EUR pour « Sport-découverte » par Inssaf El Khchine ;
o 4.000 EUR pour « Femme de demain » par Saida Boufous ;
o 2.560 EUR pour « CDA (green) Cracks » par Caroline Claus ;

- Article 93022/33202 du budget ordinaire 2023 :
o 4.000 EUR pour « Héliport-Anvers becomes a Hockey Champion! » par l'asbl Growing by Hockey ;
o 4.000 EUR pour « Hélidrums » par l'asbl en voie de constitution "Salamba".

Article 3 :
La dépense est financée par un subside.

Annexes :

PV du comité d'avis (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Règlement de l'appel à projets (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)